

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB
OBJET

**Affectation de
l'excédent de
fonctionnement 2023
- Budget Principal
Ville de Montereau**

N° D_25_2024 (Direction des Finances)

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 mars à 20 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 11 mars deux mil vingt-quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme IVAKHOFF représentée par M. ESPARRAGA, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. DOURET représenté par M. ASFAUX, Mme MEUNIER représentée par Mme CHOISY, M. ANKAOUA représenté par M. JEGO, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER.

Secrétaire de séance : M. STUTZ

DATE
D'AFFICHAGE

22 mars 2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

28

votants

35



L'excédent de fonctionnement 2023 du Budget Principal Ville de Montereau doit être affecté avant l'élaboration du Budget Primitif 2024.

Le résultat de fonctionnement 2023 du Budget Principal Ville de Montereau s'élève à 7 521 453.33 €. Le solde d'exécution de la section d'investissement avec les restes à réaliser fait apparaître un besoin de financement de 722 086.53 €.

Il est proposé d'affecter cet excédent de 7 521 453.33 € :

- en investissement au 1068 pour un montant de 2 822 487.33 € pour, d'une part, couvrir le besoin de financement après restes à réaliser et pour d'autre part, financer de nouveaux investissements 2024

- en fonctionnement au 002 pour un montant de 4 698 966.00 €.

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 11 mars 2024.

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- **D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement 2023 d'un montant de 7 521 453.33 € au Budget Primitif 2024 aux comptes :

1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé :

Pour un montant de 2 822 487.33 €.

002 – Excédent reporté :

Pour un montant de 4 698 966.00 €.



Pour extrait conforme,
Le Maire,



James CHÉRON